

MOYENS DE CONTROLE AU SECOND DEGRÉ

Jean DUBROCA

La récente explosion de colère dans les lycées a bien mis en évidence les diverses faiblesses de notre système éducatif. Parmi les points les plus contestés figurait l'organisation des moyens de contrôle qui reposent sur la note et sur la composition trimestrielle et qui jugent plus une capacité à absorber une grande quantité de connaissances qu'une aptitude « à devenir », selon la formule du colloque d'Amiens.

Le procès des systèmes de contrôle utilisés au second degré n'est plus à faire car bien des gens s'en sont chargés. Monsieur Lichnerowicz ne déclarait-il pas: « *Notre école française fait livrer aujourd'hui à la société, au sortir de l'enseignement secondaire, une énorme majorité de jeunes gens malheureux, désadaptés, dépourvus de formation sociale comme de formation culturelle, et ne sachant véritablement ni travailler ni se*

divertir. Complètement gavés, ils s'empres- sent de régurgiter tout le fatras dont on a prétendument meublé leur esprit, ce qui est plutôt un signe de santé. Face à cet accablement et souvent grâce à l'action des familles, seule une petite fraction a su préserver sa fraîcheur d'esprit, son enthousiasme, ses pouvoirs d'adaptation et de création... Notre pays est atteint d'un véritable délire notateur. Notre notation traditionnelle de 0 à 20 agrémentée de quart de point, est démentielle... Si aujourd'hui la décision était prise de noter de 0 à 5, un premier pas, modeste mais efficace et simple, serait fait dans la bonne voie: chaque maître ne se concevrait plus lui-même comme un mauvais ersatz de balance de précision. Un maître doit être un éducateur bien plutôt qu'un juge. On ne dialogue pas avec un juge. »

Et ce petit garçon de 6^e, à lui tout seul, ridiculise le système : il avait obtenu, deux fois en suivant, la même note

huit et il déclarait : « *Mais, pour la moyenne, le deuxième huit, c'est comme si je ne l'avais pas eu !* »...

Il nous faut donc envisager un système de contrôle simple qui réponde aux exigences suivantes :

1. Il faut que ce système donne une image complète de l'enfant.
2. Il faut que ce système valorise l'individu et le libère de la hantise de l'échec.
3. Il faut que l'enfant puisse donner le meilleur de lui-même.
4. Il faut que le système soit commode à utiliser par tous.

Depuis longtemps, Freinet et l'ICEM ont mis au point un tel système de contrôle et le perfectionnent. Une série d'articles va y être consacrée, mais on aura intérêt à relire l'excellent dossier n. 14 de *L'Éducateur*, « Brevets et Chefs-d'œuvre », de C. Freinet et J. Petitcolas.

Bien des conceptions du contrôle sont possibles. Nous donnerons ici celles expérimentées dans des classes du second degré.

Dans ces classes, les moyens de contrôle les plus souvent adoptés sont les suivants :

1. Les plans de travail individuels et collectifs dont Yvette Servin développera l'utilisation possible.
2. Les brevets, dont nous parlerons plus loin.
3. Les fiches individuelles pour chaque enfant, qui permettent au maître de noter travaux, résultats et comportement de l'enfant. Roger Favry, dans un texte de synthèse, développera le rôle du contrôle individuel.
5. Un planning où sont portées, chaque

fois qu'elles sont abordées, les diverses parties du programme : il forme le repère indispensable qui permet aux maîtres et aux élèves de savoir où ils vont.

Mais il faudra très vite dépasser ces moyens techniques de contrôle qui ne donnent qu'une vision partielle de l'enfant. Certes, tout ce paquet de papier sécurise le maître, l'enfant, et l'inspecteur. Ces cases remplies et cochées permettent d'avoir une idée de l'état des connaissances de chacun, donc du niveau général de la classe, mais le véritable contrôle n'est pas encore fait. Ce contrôle doit porter sur la richesse profonde de l'individu : ce qu'il était et ce qu'il est devenu, voilà l'essentiel à mesurer pour un éducateur qui doit être avant tout celui par qui les choses changent.

L'entretien, le dialogue entre le maître et l'enfant, entre les enfants eux-mêmes grâce à la correspondance, est un irremplaçable moyen de contrôle que la pédagogie Freinet permet de pratiquer pleinement. Mais des moyens encore plus simples existent : remettez l'adolescent face aux choses de la nature et vous découvrirez un autre être.

Élever des poissons rouges dans la classe permettra déjà de mesurer le degré du sens de responsabilité collective auquel la classe est parvenue, donc d'apprécier l'aptitude à se socialiser, à se civiliser.

Et puis, et surtout, l'expression libre reste finalement le plus sûr moyen de contrôle. Janou Lémery va publier une étude sur la formation de la personnalité (1) qui montrera comment l'expression libre permet de voir l'adolescent se construire. Outil irremplaçable, le texte libre nous permet

(1) *BEM en préparation.*

d'appréhender l'enfant dans toute sa complexité. Nous n'en voulons pour preuve que trois textes de Jean-Claude, élève de 4^e moderne qui est parvenu là après bien des difficultés scolaires. Ses parents sont divorcés. Voici un des premiers textes qu'il lit :

LOIN DE MA VILLE

Loin de ma ville natale
Je ne vis qu'à demi,
Loin de ma ville natale
Où je courais tout sale
À côté des pins hauts et silencieux
Où pleurait la résine,
Loin de ma ville natale
Où la Garonne, mon fleuve,
Coule doucement sous un châle
De petits arbustes et de maisons neuves...
Et moi, dans cette pauvre île
Je rêve encore de ma ville
Où j'ai été heureux...
O... Bordeaux ! Reprends-moi !
Réserve-moi les joies
Que tant d'autres ont connues
Et que je n'ai pas vues.
O ! Ma ville,
Ecoute gémir mon cœur.
Ne me laisse pas en pleurs
Au milieu de cette île.

Quelques semaines plus tard viendra :

LE REVOLTÉ

Les mains dans les poches
Dans ma parure de loques
Pour seul bijou, un mégot,
Pour seule richesse, une révolte
J'irai.
J'irai où ? Sais pas... J'irai.
La nuit, je rêverai avec ma petite compagne
Une lune rousse, fidèle.
Voyez : je ne suis pas sans amis.
Je rêverai d'une brune aux yeux noirs,
D'une blonde aux yeux bleus
— Car il ne faut pas trop en demander —

Je rêverai d'une vie aux yeux justes.
Je cracherai sur leur liberté
Sur leur égalité, sur leur fraternité.
Je vomirai cette société crasseuse.
Et alors, je pleurerai, je pleurerai sur une fleur
Rouge comme un cœur :
« Belle ignorante, donne à mon cœur
une goutte de ta rosée... »
Et alors, je vivrai,
Je vivrai avec fureur
De toute la force de ma jeunesse
Et je vivrai car j'aurai vingt ans.

Enfin, un de ses derniers textes montre bien le chemin qu'il a parcouru puisqu'il écrit :

SANS VOIR

Je ne mourrai pas
Sans voir le soleil flotter sur les nuages
La brise caresser les anges
Les arbres se mouvoir.
Sans voir
La paix régner,
Les peuples s'aimer
Les nègres gros
Les sales beaux.
Je ne mourrai pas
Sans voir les oiseaux chanter près de moi
Les terribles en émoi
Les présidents choir
Sans voir
Les moulins revenir
Les vieux rajeunir
Les animaux me parler
Les sourds m'écouter.
Je ne mourrai pas sans voir
Les pauvres s'enrichir
Les riches s'appauvrir
Et les blancs, noirs.
Sans voir
Les prêtres mariés
Les va-nu-pieds chaussés
Les injustices trainées en justice
Et ma ville, éclatante, comme Nice.
Et après, je mourrai
Sans voir
La mort...

Ces textes parlent d'évidence... Remplir des cases, cocher des plannings, sans doute est-ce nécessaire et peut-être utile, mais c'est finalement assez vain et artificiel. Pouvoir mesurer, grâce à l'expression libre, l'être dans ses fibres les plus intimes, c'est cela le véritable contrôle de ce qu'on pensait être l'incontrôlable...

LES BREVETS

Comme j'avais supprimé les notes dans un CEG très traditionnel, il me semblait nécessaire de proposer aux enfants un système de référence commode. Lors d'une réunion de la coopérative, je proposai donc le système des brevets, sans trop y croire d'ailleurs car je trouvais à la formule un ton « boy-scout » qui me semblait ne pas être bien adapté à la classe de 4^e où je me trouvais. Je fus surpris du bon accueil qui fut réservé à ma proposition puisque lors de la réunion suivante on me demanda des explications : il semblait que cela correspondait à un besoin des enfants de savoir « ce qu'ils valaient ».

Une réunion spéciale entendit le rapport du groupe qui avait réfléchi à ce que pourraient être ces brevets. On discuta, on amenda, et finalement on se mit d'accord sur les points suivants votés à l'unanimité :

— Pour passer le brevet de *présentateur oral*, il faudrait avoir bien parlé d'un thème choisi librement puis avoir répondu très clairement aux questions posées par la classe (26 sur 35 obtinrent ce brevet).

— Le brevet d'*orthographe* serait donné à ceux qui ne commettraient aucune erreur lors d'une dictée de contrôle (25 sur 35 furent brevetés).

— Le brevet d'*écrivain* serait décerné

à ceux qui auraient un texte choisi et imprimé dans le journal. (21 sur 35 furent sacrés écrivains).

— Le brevet de *lecteur* serait accordé à ceux qui réciteraient ou liraient parfaitement un texte, dont ils seraient capables de parler (13 sur 35).

— Le brevet d'*imprimeur* : il faudrait imprimer un texte en un temps assez court avec beaucoup de soin et de propreté. Il faudrait laisser le matériel net et rangé (28 sur 35).

— Le brevet de *décorateur* serait accordé à celui qui aurait décoré un article du journal (11 sur 35).

— Le brevet de *dessinateur* : l'obtiendrait celui qui aurait un dessin affiché pour décorer la classe (26 sur 35). Le résultat de ces brevets a été porté sur un planning ainsi disposé :

Brevets	Noms des enfants			
<i>Dessinateur</i>		X	X	
<i>Lecteur</i>	X			

On peut y constater que tous les enfants ont eu au moins un brevet, cinq d'entre eux ont eu six des sept brevets, six en ont eu cinq, etc. Sans doute le procédé est-il perfectible. Mais celui-ci a été facile à mettre en place et à utiliser. On voit comment il répond à bien des exigences que nous avons indiquées en tête de cet article et on comprend comment il pourrait remplacer avantageusement le lourd et ridicule système des compositions trimestrielles. Mais il faudrait se garder de croire qu'il peut être employé seul. Il n'est valable que dans un éventail de techniques libératrices.

Jean DUBROCA
CEG Mixte de Biganos (33)